

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N°01 :**

**SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY  
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –  
MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET –  
MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
M. Christian GEX, Adjoint aux Finances,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Office Municipal des  
Sports pour diverses associations sportives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à la majorité (6  
abstentions)

DECIDE d'attribuer une subvention aux associations ci-après :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION VOTEE</b>
Association des Conjointes survivants	350 €
Auto Racing L et D	1 000 €
Les Diamants de Baccarat	730 € (dont 230 € subvention exceptionnelle)
Pétanque Bachamoise	1 100 €
Nippon Kempo	1 000 €
SOS 4 Pattes	300 €
Sporting Club de Baccarat	230 € (subvention exceptionnelle)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N° 02 :**

**VIREMENTS DE CREDITS  
BUDGET  
ASSAINISSEMENT –  
Section de  
Fonctionnement et  
d'investissement  
dépenses – recettes.  
BUDGET EAU : Annulation  
de titre antérieur.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY  
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –  
MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET –  
MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de M. Christian  
GEX, Adjoint aux Finances,

- Considérant que les crédits sont insuffisants en regard de divers chapitres  
et articles tant en section de fonctionnement qu'en section  
d'investissement ;
- Considérant par ailleurs qu'il convient de supprimer une opération  
d'investissement pour la transférer,
- Considérant qu'il convient d'admettre en non-valeur un titre sur le budget  
2009 du service des Eaux ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** des virements ci-après :

.../...

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

**DEPENSES :**

**Section de Fonctionnement**

C/014 – 706129 – Reversement redevance pour modernisation des réseaux	- 2 000	
C/6411 – Salaires - appointements	- 8 000	
C/ 6451 – Cotisations URSSAF	- 1 000	
C/654 – Pertes sur créances	- 1 000	
C/66111 - Intérêts réglés à l'échéance		+ 11 000
C/673 - Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 1 000

**Section Investissement**

**Op. 3101 – Contrat pluriannuel**

C/ 2315 - Install. Matériel et outillage technique - 15 000

**Op. 3104 – Travaux Assainissement**

C/2315 – Install. Matériel et outillage technique + 15 000

**Op. 3111 – Branchements assainissement**

C/ 2315 – Install. Matériel et outillage technique - 1 000

C/1641 - Emprunts en euros + 1 000

---

<b>TOTAL</b>	<b>- 28 000</b>	<b>+ 28 000</b>
--------------	-----------------	-----------------

**RECETTES :**

**Section d'Investissement**

**Op. 3101 – Contrat pluriannuel**

C/13118 – Agence de l'Eau Rhin-Meuse - 6 000

**Op. 3104 – Travaux assainissement**

C/ 13118 – Agence de l'Eau Rhin-Meuse + 6 000

---

<b>TOTAL</b>	<b>- 6 000</b>	<b>+ 6 000</b>
--------------	----------------	----------------

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur d'un titre sur le budget annexe de l'Eau 2009, d'un montant de 7,28 € pour une fraction d'abonnement au service des eaux payée deux fois par un même redevable.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N°03 :**

**ECOLE DE MUSIQUE –  
CREATION DE TARIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY  
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –  
MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET –  
MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport

- Considérant que diverses prestations supplémentaires sont  
proposées à l'Ecole de Musique de Baccarat ;
- Vu l'avis de la Commission des Finances;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 contre – 5  
abstentions),

- DECIDE de créer un tarif "**Cours de Chant** " ..... **100 € (par  
trimestre)**
- DECIDE de créer un tarif de **cotisation individuelle de 20 € par an** pour la  
mise à disposition d'un professeur accrédité de l'Ecole de Musique auprès  
des instrumentalistes de l'Orchestre Baroque, de la Musique d'Ensemble  
Municipal, de l'Orchestre Champêtre et autres formations ...

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N°04 :**

**DEPENSES D'UTILITE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY  
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –  
MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET –  
MM. le PAIGE – LALEEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu l'exposé de  
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances

- Considérant que dans le cadre de sa politique de communication,  
la collectivité désire profiter de la vente organisée du 18 au 25  
Septembre 2010 par BACCARAT S.A. pour acheter des pièces de  
cristal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (6 contre)

- Autorise un représentant de la collectivité à acquérir des pièces  
de cristal pour un montant maximal de 1.500 € TTC ;
- DIT l'utilité de la dépense qui sera imputée en regard de l'article  
6232 du Budget de la Ville.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N°05 :**

**CONVENTION FISAC :  
DECISION  
COMPLEMENTAIRE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY  
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –  
MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET –  
MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu l'exposé de  
Monsieur Christian GEX, Adjoint aux Finances,

- Vu la délibération N° 26 du 25 Mars 2009, par laquelle le Conseil  
Municipal a autorisé Madame le Maire à signer avec Monsieur le  
représentant de l'Etat, une convention relative au Fonds  
d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce  
(F.I.S.A.C.) ;
- Considérant que le Conseil Municipal, à l'unanimité a fixé le taux  
de participation de la Commune relatif à l'investissement des  
commerçants pour divers travaux ;
- Considérant que la convention signée avec Monsieur le Préfet,  
représentant de l'Etat, autorise, conformément aux textes  
précités et à hauteur de 30 %, divers financements en parité.
- Considérant que, s'agissant des actions d'aide aux entreprises, «le  
financement d'une opération collective doit donner lieu à un  
engagement financier des collectivités territoriales participantes  
qui est la contrepartie de celui de l'Etat, le principe étant la  
parité».

.../...

- Considérant que le Conseil Régional de Lorraine, partie prenante dans les financements croisés Etat/Région/Commerce, ne participe pas en subvention, à parité aux dépenses de modernisation de l'outil de travail des commerçants.
- Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE au nom du principe opposable de fixer à 15 % supplémentaires, à compter de la signature de la convention, la participation de la Commune de Baccarat au financement de la modernisation de l'outil de travail des commerçants de Baccarat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N°06 :**

**ACHAT DE TERRAIN EN  
FORET PAR LA  
COMMUNE DE  
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE – Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART – MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE – Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET – MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Mme le Maire et entendu le rapport de Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Travaux ;

- Considérant qu'une parcelle de terrain déboisée, le solde en nature de taillis, en forêt de Bertrichamps, est proposée à la commune de Baccarat ;
- Après consultation verbale du service des Domaines de cette parcelle évaluée à 2.081 € arrondi à 2.000 € ;
- Vu l'avis de la commission des finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir pour la somme de 2.000 € la parcelle paraissant figurer au cadastre de la Commune de Bertrichamps sous la référence section AE n°1 d'une superficie de 1ha 30a 69ca, lieudit "La Machotte" auprès de Monsieur Jérôme Gilles Roger GEHIN demeurant 3 Bis rue des Tilleuls – 88600 FREMIFONTAINE.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte à intervenir lequel sera passé en l'étude de Maître Philippe CLAUDEL, Notaire à Baccarat, les frais d'acte étant à la charge de la Commune de BACCARAT.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N° 07 :**

**DEMANDE D'APPLICATION  
DU REGIME FORESTIER.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY  
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –  
MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET –  
MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le maire et entendu le rapport de Monsieur  
Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Travaux,

- Considérant que par délibération antérieure, le Conseil Municipal a  
décidé l'acquisition par la Commune de Baccarat d'une parcelle de  
terrain déboisée en forêt de Bertrichamps, le solde en nature de taillis  
sur le territoire de la Commune de Bertrichamps.
- Vu l'avis de la commission des finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DEMANDE l'application du régime forestier auprès de l'Office National  
des Forêts et le rattachement à la forêt communale de Baccarat de la  
parcelle paraissant figurer au cadastre de la Commune de Bertrichamps  
sous la référence section AE N°1, d'une superficie de 1ha 30a 69ca au  
lieudit "La Machotte" ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes à intervenir pour le  
rattachement et l'application du régime forestier.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N°08 :**

**RENOUVELLEMENT DES  
CONVENTIONS ABRIS DE  
CHASSE EN FORET  
COMMUNALE DE  
BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY  
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –  
MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET –  
MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Travaux,

- Vu la délibération n°28 du 7 Avril 2010 par laquelle le Conseil  
Municipal a renouvelé les baux de chasse, soit 6 lots  
correspondant aux forêts dont la Commune de Baccarat est  
propriétaire.
- Considérant que l'ACCA St Hubert d'une part représentée par son  
président M. Eric ROGUE, et la Société de Chasse de la Moncelle  
d'autre part représentée par son président M. Alain LOIREAU,  
bénéficiaient chacune antérieurement d'une convention portant  
occupation précaire et révocable d'un terrain en vue d'y maintenir  
un abri de chasse en forêt de Baccarat.
- Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE de renouveler les autorisation qui sont arrivées à expiration  
le 30 Juin 2010, suivant les modalités ci-dessous :

- Redevance payable d'avance le 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année par le  
bénéficiaire , à la Trésorerie de Baccarat, pour le compte de la  
Commune de Baccarat.

.../...

- La redevance sera révisée chaque année, et pour la première fois le 1<sup>er</sup> Juillet 2011, fondée sur la variation de l'indice INSEE de la construction , sur la base de l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010, soit 1507.
- Au cas ou la variation serait négative, la redevance serait maintenue au niveau de l'année précédente .
- Frais de dossiers, soit 150 € HT versés par le bénéficiaire à l'Agence Comptable secondaire de l'Office National des Forêts de Nancy.
- Le montant de la redevance annuelle est fixé à 98,40 € pour l'ACCA St Hubert et à 156 € pour la Société de Chasse de la Moncelle.

AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions à intervenir entre les parties à savoir elle-même au nom de la Commune de Baccarat, l'Office National des Forêts représenté par le Directeur de l'Agence Départementale de Meurthe-et-Moselle et les bénéficiaires.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

NOMBRE

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N°09 :**

**ASSURANCE RISQUES  
STATUTAIRES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY  
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –  
MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET –  
MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires  
relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n°86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de  
l'article 26 (alinéa2) de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux  
contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le  
compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Considérant l'opportunité pour la collectivité de Baccarat de pouvoir  
souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les  
frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le  
statut de ses agents ;
- Considérant l'opportunité de confier au Centre de Gestion de Meurthe-  
et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour  
son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues  
donnent satisfaction à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
DECIDE :

La Collectivité de BACCARAT charge le Centre de gestion de Meurthe-et-  
Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire  
pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise  
d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs  
collectivités locales intéressées.

.../...

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accidents du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'Office, Invalidité ;
- Agent non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail , Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2011.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

COMMUNE DE **BACCARAT**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010**

**NOMBRE**

de Conseillers  
en exercice :

27

de présents :

26

de votants :

27

**DELIBERATION N°10 :**

**RAPPORT ANNUEL EAU –  
ASSAINISSEMENT - 2010**

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 25 AOUT 2010

Le Maire,

L'an deux mil dix, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE à 20h45, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josette RENAUX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : Mme RENAUX – MM. FRANÇOIS – GEX – BEGNENE –  
Mmes COUDRAY – CAREL – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. THIERY  
M. BOINIER – Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme COSSART –  
MM. MOUGIN – MANGEMATIN – Mme BLOT – Melle SORNETTE –  
Mme VAUDEVILLE – M. SITT – Mme LICHY – M. VIRLOUVET –  
MM. le PAIGE – LALEVEE – CARRE – KUREK – Mme VERNOUX.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Melle le PAIGE à M. CARRE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de  
Monsieur Gérard FRANCOIS, Adjoint aux Travaux,

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales disposent que le Maire doit présenter à  
l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des  
services d'eau et d'assainissement, conformément au décret modifié  
N°95-635 du 6 mai 1995.

Le conseil municipal, prend acte du rapport sur le prix et la qualité  
des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement  
en 2009 annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Mme Josette RENAUX